

Quelles sont les conditions à respecter pendant un arrêt de travail ?

- Vous ne devez pas travailler.
- Vous devez respecter les heures de présence obligatoire à votre domicile : 9h - 11h et 14h - 16h.
- Vous devez vous présenter aux contrôles et suivre le protocole de soins prescrit par le médecin.
- Si vous souhaitez vous absenter, vous devez en faire la demande préalable à votre centre de prestations maladie 15 jours avant votre départ.
- À l'issue de votre arrêt de travail, vous devez adresser votre certificat médical final à votre centre de prestations maladie.

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/quelles-sont-conditions-respecter-pendant-arret-de-travail>